



THE PARTY OF

№ 025316

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion UNIVERSITE D'ABOMEY - CALAVI

CEEEEE

E-mail: faseg.uac@faseg.uac.bj

01 B.P. 3050 Cotonou BENIN - Téléphone (229) 91 05 42 42 - Télécopie : (229) 21 36 00 28



Nous, Professeurs de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) de l'Université d'Abomey-Calavi(UAC)
Vu le décret n° 70-217/CP/MEN du 21 Août 1970, portant création et organisation de l'Université et des Enseignements Supérieurs au Dahomey,
Vu le décret n° 2001-365 du 18 septembre 2001 portant création et organisation des deux universités nationales en République du Bénin,
Vu l'arrêté n° 2009-091/MESRS/CAB/DC/SGM/R-UAC/SP-C du 15 avril 2009 portant création, organisation, attribution et fonctionnement de l'Université d'Abomey-Calavi En exécution des règlements fixant le régime du contrôle des aptitudes et des connaissances en vue d'obtenir le diplôme de Licence Professionnelle

Vu la délibération du jury en date du 26 janvier 2022

Proclamons: TOTON Dèdoté Adéchola Lionel

Né(e) le : 23/07/2002 à Cotonou, inscrit (e) à l'Université d'Abomey-Çalavi sous le numéro : 10874619

Titulaire du Diplôme de Licence Professionnelle avec la moyenné : 11,90/20

Domaine : Sciences Economiques et de Gestion

Spécialité : Economie Appliquée

ul hous a été Présentée ce jour.

Topic Conforme

& Forgania Mention : Sciences Economiques

Cote: PASSABLE

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour que le titulaire puisse en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés par les lois et les règlements Campus universitaire d'Abomey-Calavi, le 08 juillet 2022 SAN SELLAGE STE SECTIONOS, SOS SESSES 3. NUVPourle Conseil des Professeurs

ČT)

Enregistre à la Scolarité de la Faculté sous le numéro : 03 74 -22/UAC/FASEGID/VD/SS

ASMOBY O BLANCH

10203

Il n'est délivré qu'une seule ATTESTATION DE DIPLOME de Licence Professionnelle. Le titulaire devra en faire des copies et les faire certifier conformes par les autorités compétentes